

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/081

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2026 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Monsieur le Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 relative au changement de locataires des jardins partagés et celle du 13/10/2025 relative à la modification du règlement intérieur des jardins partagés ;

VU le règlement intérieur des jardins partagés approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13/10/2025 ;

CONSIDERANT le courriel de l'attributaire en date du 23/07/2026 envoyé à Monsieur COQUET, président de l'association « les Jardins de la Planche », relatif à sa décision de cesser d'exploiter la parcelle ;

CONSIDERANT le dossier complet de demande d'attribution d'une parcelle reçu en mairie le 13/05/2026;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La parcelle suivante, située aux jardins de « La Planche », fait l'objet d'une modification d'attributaire :

N° de parcelle	Ancien attributaire	Nouvel attributaire
13		

ARTICLE 2 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le 18/08/2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en préfecture le 02 SEP. 2026

Et publication le 14 SEP. 2026

Le Maire
Olivier NOGUES



La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Madame la Préfète de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr.